

Fiche d'expérience : Grand Bourg Agglomération (01)



Contexte du territoire

La communauté d'agglomération a été créée en janvier 2017, fusionnant six EPCI et un syndicat mixte. Elle couvre 74 communes et compte 134 000 habitants. Il s'agit d'un territoire urbain et rural avec une ville centre Bourg-en-Bresse. C'est un territoire dynamique sur le plan démographique et économique (+0,8% d'habitant/an, taux de chômage 6,1 %).

Le(s) projet(s) en cours avant la crise COVID19 et le premier confinement, avec ses grands objectifs

La CA Grand Bourg Agglomération a élaboré un projet de territoire qui repose sur deux piliers : transition écologique, solidarité et cohésion territoriale et qui se déclinent en plusieurs axes d'intervention dont :

- Économie : schéma d'accueil des entreprises (foncier et immobilier d'entreprises : plan de développement des ZAE, adaptation et réorientation d'une politique immobilière d'entreprises). Mise en œuvre d'une politique locale du commerce (soutien aux communes, aux créateurs de commerces, aux démarches collectives).
- Agriculture : permettre au plus grand nombre l'accès à une alimentation locale de qualité par la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), création d'un réseau de fermes agro-écologiques, amélioration du réseau logistique d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et commerciale, mise en place de fermes supports de formation en maraîchage, recherche-action sur les jardins et vergers partagés.

Le(s) projet(s) en cours avec/après la crise COVID19

Face à la crise, la collectivité a adopté un plan de soutien communautaire à l'économie locale comprenant :

- Des aides d'urgences aux entreprises du tourisme et des loisirs (subventions).
- Un dégrèvement fiscal pour les entreprises du secteur touristique (contribution foncière des entreprises).
- Des reports et abandons de charges (loyers & factures d'eau...).
- Des reports de versement de la taxe de séjour.
- Un soutien aux entreprises titulaires des marchés publics passés par la CA3B.
- Une aide à la filière volaille de Bresse (achat de stocks et surgelés pour faciliter l'écoulement des surplus).

Ces mesures ont été prises en complément du projet de territoire. Il s'agissait de soutenir les petites entreprises locales particulièrement impactées par le premier confinement : hôtellerie et restauration, activités de loisirs, commerces et artisans, (entreprises de moins de 10 salariés)...en complément du fonds de solidarité de l'Etat.

Compte-tenu du caractère d'urgence pour minimiser les effets de la crise et faciliter le redémarrage de l'activité, l'agglomération a mis en place un comité de suivi du plan de soutien à l'économie : transversalité interservice permettant un calibrage et une mise en œuvre des aides, adoption d'un règlement des aides, signature de conventions avec la Région, instruction rapide des aides avec implication des équipes pluridisciplinaires des différentes directions (économie, tourisme, finances...). Cela a aussi permis un travail d'équipe plus impliquant pour les parties prenantes :

- Nécessité de réaction par solidarité territoriale, afin de soutenir les activités indépendantes, apporter un appui en trésorerie, pour ne pas voir disparaître de nombreuses activités fragilisées par la crise
- Ciblage des actions et soutiens sur la base des retours des entreprises à différentes sondages et des analyses des structures professionnelles (chambres consulaires, associations d'entreprises, agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises...)

Thématique :

Développer de nouvelles formes de soutien économiques

Mots clés :

Soutien aux entreprises, solidarité, réactivité, agilité, transversalité

Territoire concerné :

Ensemble de la Communauté d'agglomération (74 communes)

Acteur(s) porteur(s) de la démarche :

Grand Bourg Agglomération

Acteur(s) impliqué(s) dans la démarche :

Structures représentatives des entreprises (chambres consulaires, associations des acteurs économiques) Agence régionale de développement économique AuRA

Fiche d'expérience : Grand Bourg Agglomération (01)



Résultats en cours ou attendus

- Poursuite dans le temps de plusieurs dispositifs d'aides : reports de loyers des entreprises, suivis d'abandons de loyers suite au second confinement. Une attention particulière est apportée aux entreprises du territoire avec un suivi plus fin de la situation réelle des activités.
- Liens renforcés avec les autres structures territoriales : chambre d'agriculture, chambre de commerce et chambre de métiers, etc.
- Travaux collectifs qui ont fait sens et qui induisent de nouveaux partenariats ou des partenariats renforcés entre des structures qui collaborent sur des sujets similaires (ex : collectivité et CCI en appui à l'accompagnement numérique des associations de commerçants : click and collect, renforcement d'un réseau de restaurants labellisés Etik'table (approvisionnement en produits locaux)...

Liens du ou des projets au développement local

Le projet de territoire est un outil essentiel. Il permet, sur la base d'une approche classique de diagnostic, de construire un programme d'actions permettant une projection sur plusieurs années et une vision sur l'avenir du territoire sur le moyen et long terme.

Perspectives

- Le projet de territoire a été revisité du fait de la crise COVID. Il s'avère être un outil indispensable au déploiement des politiques publiques engagées, mais il ne doit pas être figé : il doit permettre des adaptations aux situations nouvelles.
- La crise a rappelé la nécessité de mieux collaborer au sein de collectifs qui permettent des échanges, afin de mieux faire coller les besoins « terrains » avec les orientations et actions des politiques de l'EPCI. Les collectifs sont à la fois internes (interservices), mais aussi externes (avec les autres structures compétentes selon les thématiques et compétences exercées).

Facteurs de réussite, points de difficultés et de vigilance repérés

- S'accorder sur un diagnostic partagé des situations et sujets étudiés et tisser des partenariats pour amplifier et améliorer les impacts des mesures prises (diffusion d'informations...), selon la typologie des acteurs (TPE, PME, secteurs d'activités...).
- Etre à l'écoute du monde agricole pour mieux accompagner les mutations.
- Fédérer des équipes pluridisciplinaires autour d'enjeux de sauvegarde d'activités économiques et d'emplois.

Pour en savoir plus, contactez :

Pierre-Yves Lecca
Direction Générale Transition Ecologique du Territoire
Direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et du numérique
economie@grandbourg.fr
04 74 32 50 05

Rédacteur de la fiche :

Pierre-Yves Lecca
Mise à jour :
30 août 2021